



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2018

Budget du SIVOS de Molineuf – Chambon-sur-Cisse - Orchaie :

Suite à la dissolution du SIVOS à compter du 1^{er} septembre 2017, le conseil municipal est compétent pour adopter les comptes 2017 du SIVOS.

Le conseil approuve le compte de gestion 2017 et adopte le compte administratif 2017 faisant apparaître un résultat cumulé de fonctionnement positif de 13 009,52 € et un résultat cumulé d'investissement positif de 173,25 €.

Le résultat excédentaire de fonctionnement 2017 étant de 13 009,52 €, il sera repris au budget de l'exercice 2019 du budget annexe « affaires scolaires – enfance – jeunesse ».

Budget annexe « affaires scolaires – enfance – jeunesse » :

Suite à la dissolution du SIVOS à compter du 1^{er} septembre 2017, le budget annexe « affaires scolaires – enfance – jeunesse » a été créé à compter de la même date.

Le conseil approuve le compte de gestion 2017 et adopte le compte administratif 2017 faisant apparaître un résultat cumulé de fonctionnement positif de 33 485,10 € et un résultat cumulé d'investissement négatif de 1 498,81 €.

Le résultat excédentaire de fonctionnement 2017 étant de 33 485,10 €, le conseil l'affecte pour l'exercice 2018 à titre obligatoire en section d'investissement pour 1 498,81 € et le solde disponible en excédent reporté en section de fonctionnement pour 31 986,29 €.

Le conseil vote le budget primitif 2018 qui s'équilibre à 127 815 € en section de fonctionnement et à 7 000 € en section d'investissement.

Budget annexe du lotissement de la Corne du Cerf :

Le conseil approuve le compte de gestion 2017 et adopte le compte administratif 2017 faisant apparaître un résultat cumulé de fonctionnement de 0 € et un résultat cumulé d'investissement négatif de 148 885,97 €.

Le résultat de fonctionnement 2017 étant de 0 €, le conseil dit qu'aucune affectation n'est opérée pour 2018.

Le conseil vote le budget primitif 2018 qui s'équilibre à 418 000 € en section de fonctionnement et à 426 885 € en section d'investissement.

Budget annexe du lotissement de la Loge :

Le conseil approuve le compte de gestion 2017 et adopte le compte administratif 2017 faisant apparaître un résultat cumulé de fonctionnement de 0 € et un résultat cumulé d'investissement positif de 9 773,54 €.

Le résultat de fonctionnement 2017 étant de 0 €, le conseil dit qu'aucune affectation n'est opérée pour 2018.

Le conseil vote le budget primitif 2018 qui s'équilibre à 280 795 € en section de fonctionnement et à 280 795 € en section d'investissement.

Budget principal de la commune de Valencisse :

Le conseil approuve le compte de gestion 2017 et adopte le compte administratif 2017 faisant apparaître un résultat cumulé de fonctionnement positif de 558 408,61 € et un résultat cumulé d'investissement négatif de 59 513,67 €.

Le résultat excédentaire de fonctionnement 2017 étant de 558 408,61 €, le conseil l'affecte pour l'exercice 2018 à titre obligatoire en section d'investissement pour 350 000 € et le solde disponible en excédent reporté en section de fonctionnement pour 208 408,61 €.

** vote des taux des contributions directes pour 2018 :*

Le conseil fixe les taux cibles des 3 taxes d'impôts directs pour l'année 2018 conformément au mécanisme d'Intégration Fiscale Progressive établi en 2017 :

Valencisse	
Foncier non bâti	55,00 %
Foncier bâti	22,80 %
Taxe d'habitation	14,60 %

Le conseil vote le budget primitif 2018 qui s'équilibre à 1 849 500 € en section de fonctionnement et à 1 124 222 € en section d'investissement.

Subventions aux associations pour 2018 :

Le conseil vote les subventions aux associations pour 2018 d'un montant de 10 822,04 €.

Bilan des transactions immobilières 2017 :

Le conseil approuve le bilan des transactions immobilières 2017 qui concerne l'acquisition par la commune d'une parcelle de terrain non bâti à l'association foncière de remembrement d'Orchaise.

Emplois saisonniers 2018 :

Le conseil décide de créer 4 emplois saisonniers d'adjoint technique, à temps complet, pour une durée de 2 semaines chacun pour les mois de juillet et août 2018 et réservés en priorité aux candidats âgés de 17 à 19 ans

Valencisse, le 6 avril 2018
Le Maire,



Jean-Yves GUELLIER

